



VILLE d'ARGENTEUIL

HÔTEL DE VILLE
12-14 bd Léon-Feix
95100 ARGENTEUIL

crd@ville-argenteuil.fr

Tél : 01 39 61 70 01

DISPOSITIF DE RESTAURATION AMBULANTE (FOOD TRUCK) SUR LA VILLE D'ARGENTEUIL LE SAMEDI 17 MAI 2025

Appel à candidatures

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES & OFFRES :

17/04/2025 à 12h00

Contexte :

Depuis quelques années les modes de restauration évoluent, répondant ainsi aux demandes des consommateurs, qui sont nombreux à se tourner vers la cuisine de rue. Les camions de restauration s'inscrivent pleinement à la fois dans cette continuité culinaire et dans l'évolution des modes de consommation.

La Ville d'Argenteuil organise **le samedi 17 mai 2025** une journée d'évènements pour son conservatoire à rayonnement départemental. Celui-ci ouvrira ses portes au public dans la matinée puis une après-midi autour de la musique et danse hip hop sera proposée **dans le parc du chevalier de Saint-Georges**.

Dans ce cadre, la ville lance un appel à candidatures dans le but d'accorder une occupation du domaine public à un food-truck pour cette journée. En effet, une offre commerciale ambulante participera à l'animation du lieu en renforçant notamment le caractère convivial de l'espace public et répondra à la demande des visiteurs d'une offre de restauration.

Les attentes :

Il s'agit d'accompagner l'animation de cette journée en permettant l'installation d'une offre commerciale ambulante qualitative.

Le type de produits suivants sont particulièrement souhaités et attendus par la Ville à cette occasion :

- Repas légers, rapides et préparés maison autant que possible
- Plats et préparation issus de l'agriculture biologique

La prestation proposée devra offrir à la clientèle des produits de qualité, tout en respectant l'ensemble de la réglementation en vigueur liée aux activités de vente et de transformation de denrées alimentaires (hygiène, traçabilité...)

L'équipement admissible pour le food-truck est le suivant :

- Véhicule léger type camionnette, pouvant tenir sur une place de parking
- Installation autonome en eau et électricité

L'occupant sera en charge de la gestion et du débarrassage de ses déchets.

Période et horaires :

L'occupant sera tenu de respecter des horaires d'ouverture au public cohérents avec le déroulé de la journée d'animation.

Les horaires de vente sont fixés **le samedi 17 mai entre 11h et 14h30**.

L'occupant aura accès à l'espace public avant l'arrivée des clients et pourra arriver sur place pour s'installer et se préparer au service à partir de 9h.

L'occupant devra quitter les lieux, en laissant le domaine public dans un état propre et rangé, au plus tard à 17h.

Tarification :

L'installation du food-truck sur le domaine public est accordée à titre gracieux.

Les critères et obligations de sélection de l'offre alimentaire :

Les dossiers seront notés au regard de la qualité et la clarté de la présentation du dossier déposé

<u>Critères</u>	<u>Pondération</u>
Originalité et diversité des menus proposés	<u>15 points</u>
Rapport qualité/prix	<u>20 points</u>

Comment faire acte de candidature ?

Adressez votre candidature à l'attention de Monsieur le Maire, **avant le 17 avril 2025 à 12h**

Soit par pli papier à l'adresse suivante :

Ville d'Argenteuil
Conservatoire à Rayonnement départemental
50 bd Héloïse
95100 Argenteuil

Soit par email : crd@ville-argenteuil.fr

Renseignements complémentaires :

Toute demande de renseignement complémentaire doit être adressée à crd@ville-argenteuil.fr.

Pièces à joindre :

La présentation du projet doit être en couleur (notamment pour les photos) et en un exemplaire comprenant notamment :

- ☐ Le cadre technique dûment rempli, daté et signé avec notamment :
 - CV (en couleur)
 - Photos de présentation du projet et du Food truck (en couleur)
 - Menu avec prix (en couleur)
 - Types de plats (terroir, exotique, burger, bio, etc.)
 - Atouts du projet au regard des critères de sélection
 - Description du projet sur le plan technique notamment
- ☐ Extrait d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers, ou tout document justifiant de la qualité d'auto-entrepreneur, de moins de trois mois (Kbis) ;
- ☐ Carte de commerçant ambulant en cours de validité ;
- ☐ Attestation de formation en hygiène alimentaire ;
- ☐ Copie de la déclaration d'embauche des salariés éventuels auprès de l'URSSAF ;
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours ;

Lieu du food truck

Parc du Chevalier de Saint-Georges

